

le cerveau de mon honorable ami. Je ne tenterai pas de faire son éducation sur toutes ces questions. L'honorable député est encore jeune, de sorte que je lui conseille d'étudier toutes ces questions avec un peu plus de diligence. Après cela, il ne se conduira plus comme un écolier ici.

J'ai d'excellentes raisons à apporter à l'appui de l'assertion que j'ai faite. En premier lieu, les allocations à l'agriculture sont quatre fois plus considérables qu'elles ne l'étaient au cours des années qui ont précédé la dernière guerre. Je pourrais, afin d'établir l'exactitude de l'affirmation que j'ai faite, citer de nombreuses mesures gouvernementales qui font voir que le Gouvernement du jour a toujours surveillé et protégé les intérêts des cultivateurs. Un gouvernement qui serait prêt, monsieur l'Orateur, à accepter un amendement de cette nature manquerait gravement à son devoir. Le présent amendement est encore pire que le programme adopté en 1911, puisqu'il élève les droits sur un bon nombre d'articles. De plus, l'amendement en discussion ne rogne nullement les ongles d'une catégorie de gens que mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark), le chef de l'opposition et certains de mes honorables amis de la gauche ne cessent d'attaquer — j'ai nommé les manufacturiers. L'amendement ne s'occupe nullement de ces gens. Il fait uniquement allusion aux cultivateurs. Cependant, monsieur l'Orateur, je suis en mesure de citer les paroles que l'honorable député de Red-Deer a prononcées relativement au pacte réciprocaire en tant que moyen de remanier le tarif douanier. Qu'a-t-il dit? Voici ses paroles:

Quand on songe au règne de quinze ans du parti libéral, qui a maintenu le tarif douanier dans son intégrité pour ainsi dire et qu'il n'avait guère l'intention de remanier d'une façon appréciable sous le régime de la convention de réciprocité, quelle patience nos honorables amis avaient lorsqu'ils détenaient les rênes du pouvoir en comparaison de l'ardeur et de l'impétuosité qu'ils manifestent dans l'opposition.

Or, je n'hésite pas à l'affirmer, il ne se trouve pas ici un seul homme qui ait plus que l'honorable député de Red-Deer pratiqué cette vertu ou ce défaut. En 1909, en 1910 et encore en 1911, mon honorable ami a donné un complaisant appui à un tarif douanier qu'il se plaisait de désigner à cette époque sous le nom de tarif fiscal, bien qu'il fût plus élevé que celui qui est en vigueur à l'heure qu'il est. Il est donc, à mon avis, très impétueux et très déterminé dans l'opposition et, certes, son attitude est bien différente de celle qu'il avait à l'époque où il appuyait le gouvernement libéral, bien

[M. Edwards.]

que sous l'ancien régime le tarif douanier fut bien plus élevé qu'à l'heure qu'il est.

Je serais en mesure de citer bien d'autres déclarations que l'honorable député a faites ici, si je le voulais. Le point saillant qui se dégage de l'amendement en discussion, c'est l'injustice criante que constitue la proposition d'abolir les droits de douane sur les produits agricoles tout en les maintenant sur les articles que le cultivateur achète. Au cours des nombreux voyages que j'ai faits par tout le pays, je n'ai pas encore rencontré un cultivateur, grit ou tory, qui considère cette proposition juste et raisonnée. Cependant, c'est là le projet de l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding). Je pourrais également citer une déclaration de feu sir Wilfrid Laurier à l'effet que le parti libéral n'a jamais eu l'intention de causer du tort aux manufacturiers, mais qu'il voulait simplement admettre en franchise au pays les produits naturels. Pour moi, il s'agit d'une proposition injuste et déraisonnable et je voterai avec plaisir contre l'amendement de l'honorable député de Queen-et-Shelburne.

M. McMASTER: Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à répondre à l'argument de l'honorable député de Frontenac (M. Edwards), à savoir qu'en appuyant la résolution de l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) les honorables députés élèveront le tarif douanier sur certains articles au lieu de l'abaisser ou de le laisser en l'état actuel. Or, je ferai observer, monsieur l'Orateur, que les annexes tarifaires attachées à la convention conclue entre l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) et feu l'honorable M. Paterson, au nom du Canada, et M. Philander C. Knox, au nom du gouvernement des Etats-Unis, établissaient purement et simplement un tarif maximum de droits douaniers, tandis que chacune des parties à la convention se réservait le privilège de les abaisser à volonté. Cette convention est insérée en toutes lettres dans le statut américain incorporant et acceptant la convention réciprocaire; du reste la convention elle-même renferme une disposition à cet effet.

Je vais citer la lettre adressée au secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. P. C. Knox, par l'honorable député de Queen-et-Shelburne et par feu l'honorable M. Paterson le 21 janvier 1911.

Il est bien compris, néanmoins, que nous ne voulons pas lier pour l'avenir le congrès américain, non plus que le parlement du Canada; mais chacun de ces gouvernements aura pleine